

Madame la Présidente,

Dans un contexte de suppression massive d'emplois (28 650 entre 2009 et 2021), la DGFIP n'a cessé d'affirmer la sanctuarisation de la mission de contrôle fiscal et d'afficher avec constance dans ses rapports d'activité jusqu'en 2020 que 9% de ses emplois sont dédiés à la mission « contrôle fiscal externe », pourtant le contrôle fiscal subit aussi des suppressions de postes et subit également les conséquences néfastes des suppressions de postes à la DGFIP, notamment des services gestionnaires et des services de programmation.

Très longtemps sanctuarisée, la mission de contrôle fiscal ne cesse depuis quelques années d'être décriée (parfois même par les plus hautes instances) et est constamment mise à mal, notamment par la loi ESSOC. Afficher dans les rapports d'activité que 9 % des effectifs sont affectés à la mission contrôle fiscal, c'est reconnaître de facto une baisse des effectifs dédiés à cette mission. Différents rapports, et en particulier celui de la commission des finances (députée Charlotte Leduc) recensent au moins 3000 emplois supprimés dans le contrôle fiscal.

Si la question des effectifs demeure prégnante, les changements législatifs contribuent aussi largement au bouleversement de cette mission et à la dégradation de ses conditions de travail. Les agents doivent concilier leur mission de contrôle et la nécessité de proposer et d'accorder des régularisations. Et constatent par ailleurs chaque jour que la défiance à leur égard ne cesse d'augmenter. Pour Solidaires Finances Publiques, il est grand temps de redonner au contrôle fiscal ses lettres de noblesse.

Pour répondre aux revendications des OS lors du passage en force de la réforme des retraites, le ministre Gabriel ATTAL a dévoilé dans le journal « Le Monde », les grandes lignes de son plan contre la fraude fiscale qui doit répondre « à la demande de justice » et permettre d'alléger la pression sur les classes moyennes et les PME.

Les principales mesures annoncées comme la hausse de 25 % du contrôle sur les plus gros patrimoines, le renforcement des sanctions pour les fraudes les plus graves, le contrôle tous les 2 ans des 100 plus grandes capitalisations boursières; la création d'un « super » service de renseignement fiscal doté d'une centaine « d'agents d'élite »; le recrutement de 1500 agents pour le contrôle ou la

mise en place d'un observatoire d'évaluation de la fraude et de l'évasion fiscale laisserait penser que le gouvernement s'attaque réellement à la fraude fiscale. Certains sont prêts à croire que la « guerre est déclarée aux ultra-riches » ! Pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes bien en deçà des enjeux.

En effet, en contrepartie de l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines (comment ? et avec quels moyens humains, juridiques ?), le Ministre promet la régularisation à la place du contrôle fiscal, une pénalité zéro à la première erreur, et la création d'une « pénalité inversée » qui majore le remboursement au contribuable si l'administration s'est trompée, s'inscrivant ainsi totalement dans les précédentes lois de 2018 que sont la loi Essoc dites « Relation confiance » et le plan anti-fraude de G. Darmanin. Pour Solidaires Finances Publiques, la confiance ne doit pas exclure le contrôle.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle et la facturation électronique sont une fois encore présentées comme les solutions miracles en matière de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude à la TVA. Concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, notons tout de même que les résultats sont loin d'être à la hauteur : alors que 52 % des contrôles en entreprise ont été engagés en 2022 par son biais, seulement 2 Md€ de droits et pénalités ont été mis en recouvrement auprès des contribuables, c'est l'équivalent de 13,6 % des résultats en 2022.

Concernant l'observatoire d'évaluation de la fraude et l'évasion fiscales, Solidaires Finances Publiques y est favorable mais celui-ci doit être transparent tant en termes de mission, composition et prérogatives.

En tant que première organisation syndicale de la DGFIP, nous devrions nous réjouir de l'annonce de 1 500 agents supplémentaires pour le contrôle fiscal. Mais rappelons tout de même que depuis 2012 ce sont plus de 21 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP dont 3 000 a minima dans les services du contrôle fiscal.

Pour notre organisation syndicale, alors que nous estimons toujours la fraude et l'évasion fiscales entre 80 et 100 milliards d'euros par an, alors que les inégalités n'ont jamais été aussi grandes entre les entreprises et entre les contribuables, il y a urgence à faire de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales l'une des priorités. Nous exigeons des mesures à la hauteur des enjeux et le renforcement des moyens humains, juridiques et techniques pour nos missions de recherches, et de contrôles de la fraude fiscale, ce que ce nouveau plan est loin d'apporter.

Pour Solidaires Finances Publiques, la justice fiscale ne sera possible qu'en menant une politique fiscale juste combinant un système progressif, une assiette de revenus plus large, la fin des niches fiscales et la fin des cadeaux fiscaux aux plus riches sans aucune contrepartie ! A priori, cela ne fait aucunement partie du plan de ce gouvernement !

**Gabriel Attal annonce un plan... Solidaires Finances Publiques ne voit que quelques mesures et s'interroge sur leur concrétisation. Vous l'aurez compris, face à ces annonces, nous oscillons entre colère et méfiance.**

**Colère de voir se poursuivre et augmenter l'esprit ESSOC. Le gouvernement souhaite en effet alléger la pression notamment sur les PME, en massifiant la régularisation plutôt que de lancer un contrôle. Notre syndicat déplore, malgré nos nombreuses demandes, l'absence de bilan sérieux de la loi ESSOC.**

**Méfiance des effets d'annonces. La lecture du dossier de presse de Gabriel Attal montre des intentions, des affirmations mais manque cruellement de mesures concrètes et effectives. Il est donc urgent d'attendre !**

Ainsi le ministre travaille sur la mise en place d'une sanction d'indignité fiscale et civique pour la dissimulation d'avoirs à l'étranger .

Il souhaite aussi mettre en place un délit d'incitation à la fraude fiscale passible de 3 ans d'emprisonnement et d'une sanction pécuniaire. Il souhaite également sanctionner les intermédiaires qui fournissent des kits juridiques clé en mains pour frauder. Mais force est de constater que des mesures quasi similaires existent et sont peu utilisées. Que faut-il donc comprendre ?

Il va jusqu'à annoncer que les plus gros fraudeurs iront repeindre les murs des centres des Finances Publiques en guise de travaux d'intérêt général. Il pourrait effectivement être intéressant, voire apprécier, de voir une telle mesure appliquée sur de tristes mais célèbres fraudeurs :

GAYMARD, CAHUZAC, MADELIN, BOLLORE, sans oublier THEVENOUD avec sa phobie administrative .

#### Au sujet du rapport d'activité 2022 de la Dircofi Nord,

Le rapport d'activité indique que la direction a demandé la requalification d'un emploi d'IDIV à la BV 24 en emploi d'IP; il semblerait que nous n'ayons pas reçu les bons documents. Les Tagerfip précédents mentionnent des emplois d'IP pour l'ensemble des brigades et un emploi d'IDIV en direction.

La direction souligne que les résultats obtenus sont conformes aux objectifs sur plan qualitatif en dépit des contraintes exogènes pesant sur le contrôle fiscal. Elle précise que les résultats obtenus sont appréciés en tenant compte des contraintes pesant sur les équipes.

Au sujet de l'effectif disponible, il se comprend net de temps partiel, des congés maladie et maternité, de formations et de l'activité syndicale... ; nous supposons que l'effectif disponible ne tient pas compte des détachements fonctionnels des vérificateurs en direction et des ACListes qui sont prélevés parmi les vérificateurs.

S'agissant de l'amélioration des délais sur place et du cadencement des opérations sur place, la direction déplore un taux d'engagement insuffisant à mi-année pour garantir un cadencement normal des opérations, des propositions de vérifications qui demeurent trop longtemps sans aucune suite procédurales et des sorties de dossiers remises avec beaucoup de retard au chef de brigade.

En réponse aux insuffisances de la programmation, la direction souhaite une meilleure coordination des travaux et une anticipation plus réactive de certaines phases de la procédure. Elle estime également que le raccourcissement du délai de réponse aux observations du contribuable est un point perfectible.

En tant que représentants des personnels, **Solidaires Finances Publiques** interpelle la direction de la DIRCOFI NORD sur le cadencement réclamé qui impacte de façon stressante et substantielle les collègues vérificateurs. Le collectif de travail s'en trouve fortement affecté.

Le cadencement imposé n'est pas réaliste et source de RPS compte tenu d'un nombre insuffisant de 3909 de qualité, et compte tenu des procédures plus longues et plus techniques, voire impossible ( Insuffisance d'experts en CIR, ou refus d'expertise en CII).

Il est constaté tous les ans que si l'objectif qualité est à peu près rempli, celui de la « quantité » ne l'est jamais pleinement.

Et pour cause, l'exigence de 13 dossiers par vérificateur est excessive. Il faut réagir vite, car il s'agit là d'un sujet de véritable souffrance généralisée que nous remontent les collègues, engendrant des RPS et une démotivation à long terme.

On ne peut pas demander aux agents de faire de la programmation, de rendre 13 affaires au lieu de 12 historiquement, soit une affaire en plus, et subir une dégradation de 25% du pouvoir d'achat sur les 15 dernières années du fait de l'absence de revalorisation des rémunérations au regard de l'inflation.

L'amélioration du cadencement passe essentiellement par un approvisionnement régulier en termes de fiches et une bonne coordination des travaux. La direction, par les comités de programmation peut agir sur la répartition équitable des fiches et le cas échéant redistribuer les fiches non engagées en cas de sur-approvisionnement d'une brigade.

La destruction des services opérée depuis des années, la suppression des postes, dans le cadre du NRP éloignant les agents et les services de la connaissance du terrain puis le transfert de la programmation des services de gestion aux services de contrôle, tout cela pèse sur le contrôle fiscal et rend l'exercice des missions plus complexe.

La politique du « travailler plus pour gagner moins » n'a jamais été inscrite dans aucun programme de nos dirigeants. Pourquoi y recourir sans cesse ?

La direction estime que le manque de qualification de certains contrôleurs en brigade, les difficultés rencontrées par certains vérificateurs constituent un frein au bon cadencement des travaux.

Concernant les qualifications attendues des contrôleurs, ces postes n'étant pas à profil, il semble hasardeux de faire peser des contraintes de programmation sur ces agents. Il faudrait un plan de formation adéquate sur une période pluri-annuelle et un véritable accompagnement des nouveaux contrôleurs en particulier lors des changements de filière.

S'agissant des difficultés rencontrées par certains inspecteurs, là encore, une formation adaptée devrait palier celles-ci. Par ailleurs, la direction ne doit pas oublier qu'elle gère de l'humain, ceux-ci peuvent rencontrer des difficultés personnelles rendant l'exercice de la profession plus complexe.

Les contraintes imposées en faveur des entreprises encouragées par les politiques successives, loi Essoc, droit à l'erreur, Oups... sont également un levier sur lequel il faudrait agir.

S'agissant des contrôles du CIR et CII, le dépassement des quotas imposés à l'inter-région est un problème de pilotage qui devait être géré au sein de la direction qui a connaissance des quotas et est en relation avec la DRARI et la DRIEETS. Les brigades ne devraient pas subir les effets de ces quotas dont elles n'ont connaissance qu'a posteriori et qui pèsent inévitablement en termes de résultats et de cadencement.

Au sujet des orientations 2023 de la Dircofi Nord, parmi les difficultés rencontrées impactant les délais de procédure, la direction déplore entre autres le caractère erratique de la programmation pour certaines brigades.

La direction souhaite l'amélioration de la programmation afin de compenser le recul en nombre de production d'origine PCE. La consolidation des résultats de la Direction Nord repose pour partie sur la pertinence des travaux des travaux du PIP et la poursuite de l'appropriation des brigades des listes MRV proposées.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la restructuration des services ainsi que la suppression des effectifs ne doit pas conduire à augmenter la charge de travail des agents qui restent. Avec l'apport de tâches supplémentaires, on pouvait s'attendre à obtenir des choses en moins, c'est fait, avec 25% de baisse de pouvoir d'achat compte tenu d'une absence de revalorisation des rémunérations à la hauteur du taux d'inflation.

**Solidaires Finances Publiques** souhaite rappeler que la programmation, outre celle induite, ne fait pas historiquement partie des attributions des vérificateurs. La suppression des personnels au sein des services de programmation ( PCE , BEP..) ne doit pas être compensée par un transfert des tâches vers les brigades.

## Questions diverses

Le plan du ministre Gabriel ATTAL prévoit la généralisation des régularisations proactives en expérimentation. Nous souhaitons avoir communication du bilan de cette expérimentation à la Dircofi Nord.

12 fiches de postes de chefs de services sont offertes suite aux diverses demandes de mutations . La conclusion est simple la Dircofi Nord n'est plus attractive, voire pire, on veut la quitter. Cette phase migratoire ne vous préoccupe t-elle pas? Avez-vous des explications de fonds à nous donner, autre que les excuses du climat, et du soleil qui ne parviennent pas à nous convaincre...

Esteve, une nouvelle philosophie de l'entretien annuel, une nouvelle application mais en fait un bazar sans nom.

Alors que la campagne d'évaluation professionnelle 2023 entame sa phase de contestation, le premier bilan de cette campagne n'est pas très positif; avec une application interministérielle non calibrée pour la DGFIP, un applicatif avec des bugs successifs, une tendance à la baisse de l'évaluation des agents, des objectifs individuels et collectifs pas toujours compris, un niveau de formation et d'information des managers insuffisant, des pratiques disparates selon les directions ( compétences managériales complétées ou non), une procédure de recours non aboutie; les entretiens sont sources d'incompréhensions. Les CREP ne reflètent pas la manière de servir, les appréciations ont été dévaluées. Les agents sont désorientés.

Pour couronner le tout, il nous a été rapporté que certains CREP ont fait l'objet de modifications après signature de l'agent, ce qui enlève toute crédibilité à cette application censée être innovante. L'autorité hiérarchique prendrait-elle des libertés en s'affranchissant des appréciations du chef de service? Confiance ou défiance ?

Nous souhaitons savoir si des consignes en ce sens ont été données.